



Qué novèles ?



Le mot de la Direction

Bonne année 2012 à toutes et tous ! Que celle-ci vous apporte la joie, le bonheur et surtout la santé !

Comme en 2009, avec le décès de Louis-Marie Culot, nous avons débuté cette année en apprenant une bien triste nouvelle : Armand François, Vice-Président de notre société, s'est éteint le 3 janvier 2012 à l'âge de 66 ans. Né à Onhaye le 12/4/1945, Armand François a été, pour sa commune d'Onhaye, un fidèle homme de terrain. Fidèle militant du PSC et ensuite du CDH, Armand était avant tout un mandataire proche des gens, marqué par son engagement dans les différentes composantes du Mouvement Ouvrier Chrétien. Il était conseiller communal, mais avait été Président du CPAS d'Onhaye, lors de la législature 2000-2006. Administrateur à la Dinantaise depuis 2001, Armand était un fidèle de l'institution, un homme sensible à tout ce qui a trait à l'humain mais aussi un « gentil, quelqu'un sur qui l'on pouvait compter. Personnellement, il m'a toujours soutenu et beaucoup encouragé lors des moments difficiles. Il n'avait pas son pareil pour détendre l'atmosphère par un trait d'humour ou une expression wallonne bien à lui. Sa disparition laisse un grand vide à La Dinantaise où il était unanimement apprécié. Sa disponibilité était exemplaire et son analyse des choses était sensée et toujours axée sur le bien-être d'autrui.

Nous ne l'oublierons pas ! Qu'il repose en paix et veille sur nos projets !

*Omer Laloux,
Directeur-gérant.*



Dans ce numéro :

Le mot de la Direction	1
Le mot de la Direction (suite)	2
chantiers	2
Création de logements	3
Salle communautaire	3
Composition du conseil d'administration	3
Jeux des 7 erreurs	4



Le mot de la direction (suite) :

Quelques jours plus tard, le 22 janvier plus précisément, nous apprenions le décès de Monsieur André Noiret. Locataire depuis février 84, il était membre du Comité Consultatif des Locataires et Propriétaires où son combat était axé sur l'analyse des frais répercutés aux locataires. Il s'était également battu pour que la société réalise un marché de services pour l'entretien des convecteurs gaz à Gemechenne. C'est donc en quelque sorte une figure du quartier, de la société, qui disparaît.

Que toutes ces tristes nouvelles ne vous empêchent toutefois pas d'aborder 2012 avec confiance et espoir. Même si la conjoncture économique est difficile et même si les mesures d'austérité prises par le Gouvernement Fédéral vont entraîner la même politique en Région Wallonne, félicitons-nous d'avoir la chance de vivre dans une belle région, un beau quartier, et dans un logement où, globalement, il fait bon vivre et dont le loyer, reste actuellement calculé en fonction des revenus du ménage. Ceci paraît anodin voire redondant, mais est important, surtout à une époque où les sociétés de logement sont confrontées à de plus en plus de demandes. Le loyer doit donc être une dépense prioritaire et ce, afin d'éviter tout problème : la présentation prochaine de la procédure en matière de suivi des loyers par nos services vous éclairera à ce sujet.

A bientôt !

*Omer Laloux,
Directeur-gérant.*



Et nos chantiers ?

Au niveau des chantiers, nous attendons avec impatience la suite réservée par le Ministre Nollet à nos demandes dans le cadre du plan Pivert (rénovation du patrimoine des sociétés de logements). La construction de 4 logements basse énergie, rue des Alouettes à Gemechenne touche à sa fin : ceux-ci (2 logements 2 chambres et 2 logements 3 chambres— devraient être mis en location début mai.



A Mettet, le chantier de rénovation de l'ancienne imprimerie Palate en un ensemble de bureau et 5 logements bat son plein. Ce chantier colossal (plus de 3.000.000 d'euros) a vu La Dinantaise et la Commune de Mettet collaborer parfaitement pour mener à bien le projet.



A Anhée (Annevoie), la rénovation de l'ancienne école en 3 logements est en bonne voie. L'entreprise Général Travaux de Jumet y travaille depuis octobre 2011.



Reste d'innombrables projets à concrétiser : l'issue favorable de

ceux-ci dépend de plusieurs facteurs qui nécessitent de plus en plus souvent une opiniâtreté maximale.

Je ne peux conclure qu'en souhaitant de tout cœur, qu'en 2012, les maisons passives d'Hastière trouvent acquéreurs. Vous en trouverez, en dernière page, la liste des prix actualisés. Il est en effet insensé de voir des logements que qualité vies, en pleine crise du logement. En misant sur du logement acquisitif, la commune d'Hastière et l'ancienne Terrienne Ciney— Dinant—Rochefort ont raté leur pari : La Dinantaise en paie les frais : elle prend sur elle les diminutions de prix afin de permettre l'accès à la propriété des personnes intéressées. La beauté du site et un logement de qualité devraient nous permettre d'aboutir.



RENOUVELLEMENT - ELECTIONS !

De la composition et de la procédure d'élection des membres

Art. 2.

Les membres effectifs du comité sont au nombre minimum de 3 et maximum de 15.

Art. 3.

Il est procédé tous les quatre ans, au cours du mois de juin, à la suite d'une procédure de vote par correspondance, à l'élection des membres du comité. Toute autre procédure de vote est interdite.

Art. 5.

Le premier lundi du mois de février, le conseil dresse la liste des électeurs par ordre alphabétique.

– la liste des électeurs est affichée lisiblement au siège de la société, dans un endroit accessible au public.

Art. 8.

Peuvent se porter candidats, les locataires et les propriétaires qui, en date du 1^{er} janvier de l'année de l'élection, sont:

– de bonne vie et mœurs;

– en règle de paiement de loyer et de charges sauf défaut de paiement équivalent à la somme d'un mois de loyer et de charges ou qui exécutent une convention de règlement d'arriérés y relatifs pour autant qu'elle ait été conclue avant le dépôt des candidatures et qu'elle ne porte pas sur une somme supérieure à trois mois de loyer et de charges.

Pour l'application de l'article 27, alinéa 3 du présent arrêté, peuvent se porter candidats les locataires de la société bénéficiant du service d'aide à la vie journalière.

Ne peuvent être élus:

1° les membres du conseil, à l'exception de l'administrateur désigné par le comité;

2° les membres de la société ou de son personnel;

3° les personnes vivant sous le même toit que les personnes désignées sous 1° et 2°;

4° les personnes exerçant un mandat politique conféré par élection directe ou indirecte et de bourgmestre.

Art. 9.

Les candidatures doivent être introduites au plus tard **le premier lundi du mois de mars par lettre recommandée à la poste ou en mains propres au siège de la société qui délivre un accusé de réception** lors du dépôt.

Dans les huit jours de la réception d'une candidature, la société notifie à l'intéressé, par lettre recommandée à la poste, sa décision motivée d'accepter ou de rejeter ladite candidature en vertu de l'article 8.

Le reste de la procédure vous sera expliqué dans une brochure éditée par la SWL et qui vous sera distribuée dans les prochains jours.

Soyez donc vigilants si vous êtes intéressés !!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!

JEUX DES SEPT ERREURS



SCRL LA DINANTAISE

Société Coopérative à Responsabilité Limitée

Communes Affiliées :

Anhée - Dinant - Hastière - Mettet - Onhaye - Yvoir

Siège Administratif :

Place Saint-Nicolas, 3 à 5500 Dinant
Tél. 082/21 36 10 Fax 082/22 63 14

email : Ladinantaise@ladinantaise.be

Fortis : 001-0633987-71
001-0633988-72

n° d'entreprise : 0402550592 – RPM Dinant

Site Web : www.ladinantaise.be

HASTIERE : Nouveaux Prix : TVA et Terrain Compris !

Module 1 lot 12 :	142.720 €
Module 1 lot 10 :	144.380 €
Module 2 lot 11 :	142.920 €
Module 2 lot 9 :	143.060 €
Module 2 lot 7 :	143.580 €
Module 2 lot 5 :	144.640 €
Module 3 lot 4 :	141.620 €
Module 3 lot 2 :	148.949,12 €
	: vendu